

**ARBITRAGE SELON LE RÈGLEMENT SUR LE
PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS**

(DÉCRET 841-98 DU 17 JUIN 1998, c.B-1.1, r.8)

SOCIÉTÉ POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS INC.

(ORGANISME D'ARBITRAGE ACCRÉDITÉ PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
DOSSIER SORECONI : 16162001
GCR : 1020 - 28**

LINE ARCHAMBAULT
102-1, RUE BRUNO-DION
BLAINVILLE, QC
J7C 0P7
« **LA BÉNÉFICIAIRE** »

c.

9276-5033 QUÉBÉC INC.
110 RUE MARIE-CHAPLEAU
BLAINVILLE, QC
J7C 0E9
« **ENTREPRENEUR** »

et

GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR)
7171 JEAN-TALON EST
BUREAU 200, ANJOU, QC
H1M 3N2
RÉPRÉSENTÉE PAR
ME PIERRE-MARC BOYER
« **ADMINISTRATEUR** »

DÉCISION ARBITRALE

DATE : 16 MAI 2017

ARBITRE : YVES FOURNIER

DÉCISION

[1] Le 13 janvier 2017, le soussigné était nommé arbitre dans le présent dossier par la Société pour la Résolution des Conflits (SORECONI).

[2] Antérieurement, soit le 16 décembre 2016, la Bénéficiaire avait formulé une demande d'arbitrage qu'elle avait adressé à SORECONI.

[3] Le 19 janvier 2017, l'Administrateur transmettait à l'arbitre soussigné le cahier de pièces.

[4] Une conférence téléphonique préparatoire prit place le 23 mars 2017.

[5] Après des échanges téléphoniques avec l'arbitre, le 11 avril 2017, la Bénéficiaire avisait notamment l'arbitre qu'elle se désistait de sa demande d'arbitrage.

[6] Le 10 avril 2017, l'Administrateur avisait la Bénéficiaire, l'Entrepreneur et l'arbitre qu'il acceptait un désistement de la Bénéficiaire si celle-ci se désistait et qu'il assumerait les frais d'arbitrage.

[7] Par conséquent, le Tribunal prend acte du désistement de la Bénéficiaire.

[8] Les frais d'arbitrage seront supportés par l'Administrateur tel que confirmé par celui-ci.

CONCLUSION

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

PREND ACTE du désistement de la Bénéficiaire de sa demande d'arbitrage formulée le 16 décembre 2016 et reprise le 12 janvier 2017.

DÉCLARE que l'Administrateur est tenu de payer les frais d'arbitrage du présent dossier.

LAVAL, ce 16 MAI 2017

Yves Fournier

YVES FOURNIER ARBITRE

